

SADJI L'ODYSSE DES SENS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 euros

Siège social : Qua Fontenay 97270 Saint-esprit

913884656 R.C.S. Fort-de-france

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 20/05/2024

Le 20/05/2024,

à 10 heures,

DEBORAH NATTES, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions étant le suivant :

- Décision de modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, décide de modifier, à compter du 20/05/2024 l'objet social de la société qui devient Formation continue d'adultes, conseils aux entreprises, prestations de services ,activités de santé humaine

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de ce qui précède, l'article des statuts relatif à l'objet social est modifié comme suit:

"La société a pour objet social Formation continue d'adultes, conseils aux entreprises, prestations de services ,activités de santé humaine."

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

DEBORAH NATTES



